



La présidente du tribunal administrative de Caen

Vu l'article R. 222-94 du code de justice administrative ;

Le fonctionnement du tribunal administratif de Caen exige que les fonctions de rapporteur public de la 1^{ère} chambre du tribunal soient temporairement exercées par une première conseillère qui sera appelée à conclure sur les affaires inscrites aux audiences du 27 août 2026 et des 3 et 17 septembre 2026, en remplacement de M. Pierre Martinez.

DECIDE

Article 1 : Mme Céline Absolon, première conseillère au tribunal administratif de Caen, est désignée rapporteure publique pour les audiences du 27 août 2026 et des 3 et 17 septembre 2026 de la 1^{ère} chambre du tribunal, en remplacement de M. Pierre Martinez.

Article 2 : La présente décision sera communiquée aux intéressés, affichée dans les locaux du tribunal et publiée sur son site internet.

Fait à Caen, le 20 août 2026

La présidente,

H. ROULAND-BOYER